

## Autorisation parentale<sup>1</sup> dans le cadre de la vaccination contre le Covid-19

**Je soussigné (e),**

M. / Mme (Nom et Prénom) .....

certifiant agir en qualité de : Père  Mère  Tuteur légal

M. / Mme (Nom et Prénom) .....

certifiant agir en qualité de : Père  Mère  Tuteur légal

autorise le centre de vaccination de

à vacciner mon enfant contre le Covid-19 :

Nom : .....

Prénom (s) : .....

né(e) le ...../...../..... à .....

**À compléter, seulement si un seul des deux parents est présent au moment de la vaccination<sup>2</sup> :**

Je déclare sur l'honneur que Monsieur, Madame, .....,  
en qualité de parent co-titulaire de l'autorité parentale, a donné son autorisation à la vaccination contre le Covid-19 de l'enfant ci-dessus désigné.

Fait à

Le

Signature(s) parent(s)  
ou tuteur légal

(1) Les documents administratifs suivants doivent être obligatoirement présentés :

- une pièce d'identité du parent présent au moment de la vaccination (passeport, carte nationale d'identité) ;
- le livret de famille ou une copie de l'acte de naissance de l'enfant.

(2) La vaccination des mineurs nécessite l'autorisation des deux titulaires de l'autorité parentale. Ainsi, en présence d'un seul parent au moment de la vaccination, ce dernier s'engage sur l'honneur à ce que le parent co-titulaire de l'autorité parentale ait donné son autorisation. Toute déclaration ou information qui s'avérerait erronée ultérieurement, engage sa seule responsabilité. Cependant, pour les mineurs de 12 ans et plus souffrant d'une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19, la vaccination recommandée, dont le bénéfice individuel pour le jeune est évalué favorablement par un professionnel de santé, peut être considérée comme un acte usuel de l'autorité parentale, et donc relever de l'autorisation d'un seul des deux titulaires de l'autorité parentale.